



Numéro 5 2016-2017

## Mot de la présidente

La flexibilité et la mobilité sont sûrement une des caractéristiques communes du personnel de soutien. Dans nos emplois, les contraintes sont nombreuses : poste comportant peu ou pas assez d'heures, poste dans plusieurs lieux de travail, ajout d'heures, surcroît de travail, budget limité pour répondre aux besoins des élèves. Tout ça payé à la minute.

La charge de travail monopolise tout notre temps et nous négligeons parfois nos droits. Nous avons eu la surprise de constater que, malgré toute l'information diffusée par le syndicat, encore beaucoup de membres ignorent ou oublient leurs droits de base. La pause ; quel temps et quelle tâche y donnent droit? Les tâches demandées sont-elles incluses dans le poste et rémunérées selon la bonne classe d'emploi? Qu'en est-il de la préparation/planification?

Prenez un petit temps d'arrêt pour analyser votre situation. Téléphonnez-nous, pour faire les vérifications, et s'il y a lieu, régulariser et faire reconnaître VOS DROITS! Ils ont été durement gagnés. N'oublions pas qu'il faut les préserver!

Annie Boily,  
Présidente



Cette année, le thème proposé par le **Collectif 8 mars** est **Appel à toutes pour se faire entendre!** Ce thème, aux horizons très larges, interpelle l'ensemble des femmes, peu importe leur milieu, et permet de développer des stratégies diverses. Il est inclusif et convoque la mobilisation que ce soit par la résistance active ou par de petits gestes.

**Appel à toutes pour se faire ENTENDRE!**

De plus, cet appel vise la capacité d'agir de chacune et permet des contributions différentes selon les femmes et leur milieu (travail, politique, etc.). Ainsi, toutes les femmes peuvent se reconnaître par cet appel à se faire entendre dans différents milieux.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES 2016  
COLLECTIF 8 MARS

## Congés de maladie non-monnayables

La salariée ou le salarié ayant **55 ans d'âge ou 30 ans d'ancienneté au 30 juin 2016** pourra, s'il le désire, utiliser 10 jours, maximum, de congés de maladie non-monnayables en vacances, à prendre en 2016-2017. Ces journées peuvent être prises une journée à la fois et votre supérieur ne peut refuser ce genre de congé.

Cette banque de congés de maladie non-monnayables sera inscrite sur votre projet de vacances 2016, section II B.



## Rencontre d'information CSBE - SPSS sur le projet de vacances 2016

Le 16 mars 2016 aura lieu la rencontre à :

- \* Saint-Georges à 18h30 à la salle Chaudière
- \* Sainte-Marie à la salle interactive au centre des Bâtisseurs au local F24

## Agenda

Mois de février 2016

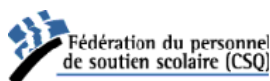
- 9 fév. : Exécutif
- 16 fév. : Exécutif et tournée à la Polyvalente Benoît-Vachon
- 17-18 fév. : Conseil fédéral à Laval
- 23 fév. : Rencontre des agents de liaison
- 24 fév. : Rencontre du comité des jeunes

Mois de mars 2016

- 8 mars : Tournée à l'école l'Envolée, Saints-Anges
- 8 et 9 mars : Formation RREGOP

## Site Internet - Nouvelle adresse

<http://www.spss.lacsq.org>



2475, 90<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges, Québec G5Y 7B6 Téléphone : 418 228-1885  
Sans frais : 1 877 228-1885 Télécopieur : 418 228-1882

Site internet : <http://www.spss.lacsq.org>

Facebook: SPSS de la CSBE-CSQ

Courrier électronique : [presidence.spss@globetrotter.net](mailto:presidence.spss@globetrotter.net)  
[vicepresidence.spss@globetrotter.net](mailto:vicepresidence.spss@globetrotter.net)  
[tres.spss@globetrotter.net](mailto:tres.spss@globetrotter.net)  
[spss@globetrotter.net](mailto:spss@globetrotter.net)

# FONDATION MONIQUE-FITZ-BACK



## Loto Voyages 2016-2017

Un tirage de plus mais toujours autant de chances de l'emporter !

**ACHETEZ VOTRE BILLET EN LIGNE !**

Toujours une chance sur cent de l'emporter !

Maintenant 14 crédits voyage de 4 000 \$ à gagner, limite de 1 400 billets émis.

Premier tirage : 18 mai 2016 (voir [les dates des 14 tirages](#)).

## Rencontre des agents de liaison

Le 23 février dernier, 30 agents de liaison ont partagé lors de la rencontre à Notre-Dame-des-Pins sur : *la confidentialité, le budget versus les journées de grève et la Nêgo, la nouvelle structure salariale, le projet de loi 86 sur la gouvernance des commissions scolaires.*

**Où trouver l'information** sur la structure salariale ou sur le projet de loi 86? Sur le site <http://www.lacsq.org>

En après-midi, nous avons eu une formation SST sur l'austérité versus la santé et sécurité au travail.

En bref... Notre travail se modifie en intensité et en temps. Aujourd'hui, c'est faire plus avec moins. Nous sommes en surcharge de travail constant avec pour conséquence une augmentation du stress, plus de possibilité d'erreur, etc...

Ce qui peut nous mener au burn out, à l'absentéisme, au présentéisme, voire même à une retraite anticipée.

Alors, ne perdons pas de vue nos besoins fondamentaux qui sont la reconnaissance de nos propres compétences, de notre autonomie et de notre affiliation sociale.

## Projet de loi 86 - Gouvernance des commissions scolaires

Un projet de loi a été déposé à la Chambre des communes le 4 décembre 2015. Celui-ci implique plusieurs changements dans la loi sur l'instruction publique (LIP).

Avec ce projet de loi, le conseil d'établissement pourrait gagner du pouvoir sur les décisions qui seraient prises lors de ces rencontres. Le conseil d'établissement pourrait adopter, et non plus approuver, les budgets ainsi que toutes les décisions se rapportant aux services éducatifs.

La nouvelle structure du conseil scolaire, pourrait se composer entre autres, de futurs membres qui pourraient provenir de divers milieux (sport ou santé, employeur, municipal, culture et communication) sans, toutefois, habiter sur le territoire de la commission scolaire. Un fait inquiétant, il n'y aurait aucun siège pour un membre représentant le personnel de soutien, au sein de ce nouveau conseil scolaire. De plus, le ministre se réserverait le droit d'imposer ses décisions qui pourraient être mises en vigueur dans cette nouvelle gouvernance scolaire.

En terminant, nous vous invitons à surveiller attentivement, ce nouveau projet de loi, qui pourrait avoir des répercussions sur le personnel de soutien et les services rendus aux élèves.

En consultant le site <http://www.lacsq.org>, vous trouverez des renseignements pertinents.

Une des difficultés les plus flagrantes des services de garde est la cohabitation service de garde/école. Il n'est pas facile de réussir à concilier les besoins de chacun dans ce milieu de vie.

L'environnement physique doit favoriser l'apprentissage mais aussi la réalisation d'activités variées. D'où la nécessité d'avoir accès à des locaux adéquats et en nombres suffisants.

Afin de réduire ces problématiques et favoriser un partage harmonieux, la fédération du personnel de soutien scolaire en collaboration avec le syndicat de Champlain ont produit un canevas de protocole de partage des locaux dans l'école.

### Le partage des locaux dans l'école un défi à relever!



Celui-ci propose la création d'un comité composé de la direction, d'un technicien ou d'une technicienne en service de garde, d'une éducatrice ou d'un éducateur en service de garde ainsi que de 2 enseignants. Les points à considérer pour le processus, du début à la fin, y sont consignés.

Cet outil, expérimenté par d'autres commissions scolaires, a fait ses preuves et permet de relever le défi d'un partage harmonieux des locaux dans le respect des réalités des intervenants du milieu.

Une rencontre d'appropriation du protocole de partage des locaux sera offerte aux techniciens/techniciennes le 5 avril prochain. Si ce sujet vous interpelle, nous vous invitons à en discuter avec le technicien/technicienne de votre école!

### Qu'en pensez-vous?

«Ce n'est pas parce qu'un problème n'a pas été résolu qu'il est impossible à résoudre»

Agatha Christie



*Vous avez des questions, nous sommes là pour vous répondre.*

*N'hésitez pas à communiquer avec nous au 228-1885 ou sans frais au 1 877 228-1885, il nous fera plaisir de vous répondre.*